

**Groupe de travail Emploi Formation**  
**Relevés de conclusions de la réunion du 15 juin 2022**

---

**Etaients présents à cette réunion :**

Salariés

Christophe Jaillet – SFA-CGT  
Pierre-Marie Bommier – CGT spectacle Auvergne  
Pierre Desmaret – SNLA-FO  
Danaé Hogrel – SUD Culture

Employeurs

Anne Carrier – FEVIS / PROFEDIM  
Henri Dalem – Groupe des 20 / Le Maillon  
Sébastien Roux – Fédération des arts de la rue  
Fleur Lemercier – Collectif marionnettes AURA / Thémaa  
Bertrand Furic – Jazz(Ra) / SMA  
Julie Mestre – Les forces musicales

Etat et collectivités

Ubavka Zaric – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Organismes invités

Fanny Dechenaud – AFDAS  
Florent Guerin – Pôle Emploi scènes et images  
Isabelle Jourdan - DREETS

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS  
Léo Anselme – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

---

Synthèse des sujets abordés : p.2  
Détail des échanges : p.3

## SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Point d'actualité
  - Report du comité de pilotage
  - Rappel des baisses de subventions régionales également sur les organismes de formation artistique
  - La CGT indique quitter les instances du COEF et vouloir se concentrer sur le COREPS
  - Création d'un groupe de travail en lien avec la CPAM
  - Appel à une vigilance sur une prochaine réforme de la formation
  - Retour sur la lettre ouverte envoyée par LAPAS demandant davantage de reconnaissance pour les métiers de la production et de la diffusion
- Présentation des résultats du questionnaire
  - Le texte d'interprétation des résultats sera rédigé par Anne Carrier (FEVIS, collègue employeurs) et Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne, collègue salariés)
  - Publication et diffusion prévus à partir de fin septembre 2022
- Présentation de la journée du 11 octobre, consacrée à l'attractivité des métiers du spectacle vivant
  - Echanges autour du programme, modalités de co-animation
- Ordre du jour de la prochaine réunion

Réunion organisée en présentiel en septembre

Sujets abordés :

- Point technique sur la diffusion du questionnaire et la participation du groupe à la journée du 11 octobre
- La lutte contre le travail illégal

### DETAIL DES ECHANGES

**Marjorie Glas** introduit la réunion en expliquant que la comité de pilotage du COREPS, initialement programmé le 17 juin 2022, est repoussé au 27 juin, afin qu'il puisse se tenir après la période de réserve électorale.

#### Tour d'actualité

**Bertrand Furic (Jazz(RA))** souhaite rappeler au groupe que le baisses budgétaires opérées par la région Auvergne Rhône-Alpes ont également largement impacté les organismes de formation artistique (10% de baisse), alors qu'il s'agit d'une compétence régionale obligatoire.

**Ubavka Zaric (DRAC)** confirme cette évolution et ajoute que la situation est pire encore dans les établissements d'enseignement supérieur.

**Henri Dalem (Groupe des 20 / Le Maillon)** considère que le retrait unilatéral de la Région, en cours d'exercice, dans des structures dont le financement est croisé est très problématique.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** indique le souhait de la CGT de quitter le COEF : le signal envoyé par la Région est très négatif, c'est une manière de s'y opposer. En outre, la CGT préfère se concentrer sur le COREPS.

**Isabelle Jourdan-Campigli (DREETS)** se présente. Elle intègre aujourd'hui le groupe en tant que représentante de la DREETS. Elle est chargée de projets au sein du département Compétences et Qualifications, service « Branches et compétences ». Elle a en charge les secteurs de la culture et de la santé. Elle profite de son intervention pour revenir sur le COEF et précise qu'il a émané d'une initiative portée par les secteurs professionnels, il réunit aujourd'hui Etat et région ainsi que les organisations représentatives. Elle convient du fait que les salariés ne sont pas toujours bien représentés dans les réunions du COEF.

**Marjorie Glas (COREPS)** indique par ailleurs au groupe qu'elle tente actuellement de trouver un interlocuteur à la CPAM pour ouvrir des discussions autour de la prise en charge des congés maladie des intermittents. Antoine Galvani (CGT) et Valérie Mironneau (Les forces musicales) sont volontaires, il serait également pertinent d'y intégrer un-e représentant-e du collectif des maternités.

**Sébastien Roux (fédération des arts de la rue)** alerte de son côté sur les effets de la transformation de Pôle Emploi en France Travail et sur le deuxième volet de la réforme de la formation professionnelle. Il demande à ce que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du groupe.

**Ubavka Zaric (DRAC)** informe enfin le groupe que LAPAS (l'Association des Professionnels de l'Administration du Spectacle) a récemment rédigé une lettre publique alertant sur le manque de considération de la profession pour les métiers de la production et de la diffusion (« [nous ne sommes pas des variables d'ajustement](#) »).

### Questionnaire : résultats et modalités de diffusion

Marjorie Glas (COREPS) présente les premiers résultats des questionnaires (bruts et croisés). S'en suit un temps d'échange où les membres du groupe font part de leurs remarques.

Florent Guerin (Pôle Emploi scènes et images) informe le groupe qu'une journée consacrée au recrutement sur les métiers administratifs aura lieu le 5 juillet 2022. Les sujets abordés sont les suivants : contexte actuel et attendus des employeurs, compétences disponibles sur le marché du travail, l'attractivité de ces emplois et les attentes des candidats.

**Isabelle Jourdan-Campigli (DREETS)** profite de cet échange pour informer le groupe que le plan d'investissement compétences permet à des demandeurs d'emploi d'intégrer un emploi dans le cadre d'une « action formation en situation de travail ». Ce dispositif permet de mettre en adéquation le profil d'un candidat avec les compétences attendues.

**Anne Carrier (FEVIS / Profedim)** considère que ce qui n'apparaît pas dans le questionnaire est la part des gens qui ont quitté le secteur, qui sont encore indemnisés par Pôle Emploi, qui prennent le temps de la réflexion quant à leur avenir et à une reconversion éventuelle. Il peut s'agir d'un choix délibéré de quitter le salariat pour un temps.

**Fanny Dechenaud (AFDAS)** explique que ce refus actuel du salariat, et particulièrement du CDI, existe dans tout le monde du travail. Les candidats souhaitent avoir de la flexibilité dans l'organisation de leur temps de travail, pour pouvoir travailler sur des projets personnels. Tous les secteurs ont ces difficultés. C'est aussi une question de génération.

**Isabelle Jourdan-Campigli (DREETS)** indique que les jeunes générations sont sensibles à ce que peut leur apporter un poste au-delà du salaire. Notamment en termes de compétences.

**Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne)** revient sur le questionnaire. Il indique que la faiblesse du recours à l'activité partielle pendant la crise sanitaire est liée au fait qu'elle n'est pas adaptée aux intermittents car les contrats sont souvent signés très tard. Concernant l'année blanche, il indique que les résultats du questionnaire concernant le montant des indemnités ARE confortent la position de la CGT à propos de l'année blanche. Elle souhaitait en effet un décalage des dates anniversaire plutôt qu'une augmentation de la durée d'affiliation, très inégalitaire, qui a mené à des situations disparates pour les salariés.

Fleur Lemercier (Collectif marionnettes AURA / Thémaa) interroge la reconversion. Il serait intéressant de la rapprocher du niveau d'études, du niveau de qualification. Elle interroge également ce que peut signifier un départ d'une structure, quand il s'agit d'emploi occasionnel.

Isabelle Jourdan-Campigli (DREETS) trouve qu'il faudrait aussi interroger quels métiers sont concernés par les reconversions.

**Ubavka Zaric (DRAC)** se demande vers quels métiers se dirigent les personnes qui quittent le monde du spectacle. Il serait intéressant d'avoir une réponse à cette question.

**Fanny Dechenaud (AFDAS)** dit ne pas avoir de données pour y répondre.

**Isabelle Jourdan-Campigli (DREETS)** dit que l'opérateur « transition professionnelle », qui travaille sur ces questions, pourrait être invité sur une réunions du groupe pour échanger autour de ces questions.

**Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne)** suggère de différencier un peu mieux les territoires dans l'analyse des résultats, notamment entre Auvergne et Rhône-Alpes.

**Anne Carrier (FEVIS / Profedim)** suggère également de bien recouper le genre, en lien avec les types de métiers et le statut cadre ou salarié.

**Fleur Lemerrier (Collectif marionnettes AURA / Thema)** considère qu'en effet, s'agissant des salaires ce sera pertinent.

**Marjorie Glas (COREPS)** propose ensuite d'envoyer les résultats définitifs du groupe mi-juillet. Il serait intéressant que ces résultats soit accompagné par un texte d'interprétation produit par le groupe. Un premier jet de ce texte sera réalisé durant l'été par Pierre-Marie Bommier (collège salariés) et Anne Carrier (collège employeurs) puis discuté lors de la prochaine réunion du groupe. Le document sera prêt pour être diffusé fin septembre – début octobre. Il pourra être présenté lors de la journée du 11 octobre.

**Ubavka Zaric (DRAC)** dit qu'elle le fera également remonter au CNPS et à la DGCA lors du comité des COREPS.

### Journée du 11 octobre 2022, consacrée à l'attractivité des métiers du spectacle vivant

**Marjorie Glas (COREPS)** présente ensuite le programme prévisionnel de la journée professionnelle du 11 octobre, consacrée à l'attractivité des métiers du spectacle vivant, et co-organisée par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes, l'AFDAS, l'ARACT et Pôle Emploi Scènes et Images. Il est proposé d'associer le groupe Emploi et Formation à l'animation de cette journée.

Une discussion d'en suit qui permet d'affiner le programme des ateliers qui seront proposés et les problématiques abordées. Différents points sont abordés.

A qui s'adresser quand on parle de l'application de la convention collective dans les structures ?

- Faut-il différencier les questions selon le régime de salariat intermittent ou permanent ? (PM Bommier).
- Faut-il focaliser sur la responsabilité des employeurs qui est la même quel que soit le régime des salariés employés ? (A.Carrier)
- Ou faut-il plutôt prendre en compte la taille des structures qui impose des réalités différentes et donc une application variable des conventions ? (D.Hogrel)

**Isabelle Jourdan-Campigli (DREETS)** appelle à interroger la notion de vocation, terme d'ailleurs aujourd'hui banni dans le secteur de la santé. Elle indique que cette balaye beaucoup des thèmes abordés par la DREETS : accompagnement des nouveaux entrants à travers une nouvelles structuration du travail, travail sur l'orientation des plus jeunes vers un secteur d'activités, organisation du travail dans une perspective QVT (réf. Au projet Elance – QVT et performance).

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** appelle aussi à bannir le terme de vocation. Il faut revaloriser les filières, travailler au respect des conventions collectives. Les négociations NAO de cette année n'ont pas été satisfaisantes, les salaires doivent augmenter.

**Ubavka Zaric (DRAC)** intervient concernant les questions de l'alternance, de l'orientation, de professionnalisation. Elle demande comment les écoles préparent à la vie professionnelle et comment les structures y participent.

**Bertrand Furic (Jazz(RA))** indique pouvoir intervenir sur les ateliers dédiés à la formation. Il incite à convier les organismes de formation initiale régionaux : GACO-Arts, licence GePSAC, Lyon 2. Il souhaiterait également que les missions locales puissent être associées à la réflexion. Isabelle Jourdan répond qu'une mise en lien est tout à fait possible.

**Pierre Desmaret (FO)** souscrit à l'intervention de Christophe Jaillet. Il appelle par ailleurs à ce que la journée ne soit pas trop technique.

**Danaé Hogrel (SUD Culture)** donne certaines références utiles à la réflexion pour cette journée : personne en charge du module de professionnalisation à l'université de Grenoble, manifeste des immergés.

**Fleur Lemerrier (Thema)** aimerait que les collectivités puissent aussi participer à cette journée ; elle alerte enfin sur l'absence d'apprentissage dans la région sur les métiers manuels.

**Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne)** demande à ce que la question des financements publics et des dispositifs de soutien à l'emploi soient abordés dans le cadre des ateliers.

### Ordre du jour de la prochaine réunion

La réunion sera organisée en présentiel courant septembre.

Les sujets suivants seront abordés :

- ❖ Point technique sur la diffusion du questionnaire et la participation du groupe à la journée du 11 octobre
- ❖ La lutte contre le travail illégal